



attac

Le Courriel d'information

n°286 – Mardi 27 Novembre 2001.

L'AUTRE GUERRE

Dans ce numéro

1- Demande de soutien d'ATTAC Argentine

Le Font National contre la Pauvreté, composé de nombreuses organisations sociales dans le pays et soutenu par la participation active d'ATTAC Argentine, a mis en marche un mouvement pour une Consultation Populaire pour une Assurance d'emploi et de formation qui se tiendra les 13, 14 et 15 décembre prochain. Nous sollicitons ainsi de nos lecteurs l'appui solidaire de cette initiative par l'envoi à : argentina@attac.org du texte inclus à la fin du message.

2- Réflexions sur l'impact social des multinationales américaines

Avec à peine une pointe d'ironie, le principal quotidien d'affaires de langue anglaise (The Financial Times) a décrit la rencontre de Davos comme "la réunion des maîtres de l'univers." Il est logique qu'une telle concentration du pouvoir privé s'attache autant que possible à concrétiser ses espoirs, en instrumentant les Etats qu'elle contrôle largement.

3- La nouvelle économie prend un bouillon

Avec un marché boursier à plus du double de son niveau normal, à un moment où on s'attendait à ce que les bénéfices diminuent, il ne fallait pas être un génie pour comprendre qu'on avait une sérieuse bulle boursière. Il était également évident que les emprunts massifs à l'étranger ne pouvaient continuer. Mais au lieu de tenir compte des avertissements, nos dirigeants politiques ont cherché à suivre cette bulle le plus loin possible.

4- SIDA : L'autre guerre. 10 000 morts par jour

Contre la pression des pays riches et des compagnies pharmaceutiques le combat doit continuer afin de terminer le travail inachevé lors de la conférence de Doha – des millions de vies sont en jeu. Act Up-Paris exige que l'OMC clarifie lors de la prochaine réunion du Conseil de TRIPS le fait que rien dans l'Accord sur la propriété intellectuelle ne doit entraver l'exportation de médicaments abordables.

5- L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)

Si un Etat qui a ouvert un secteur à la concurrence veut revenir dessus, il lui faudra commencer par respecter un délai minimum de trois ans. Surtout, il devra offrir aux autres pays membres « affectés » ou s'estimant l'être, des « compensations ». C'est-à-dire des accès plus importants à son marché dans d'autres secteurs de son économie qu'il proposera de libéraliser à cet effet.

6- La Poste en France. Libéralisation, privatisation et projet Alliance.

La Poste est aujourd'hui à la croisée des chemins. Malgré un dynamisme économique reconnu de tous, les orientations politiques européennes et nationales pèsent de tout leur poids sur l'avenir de l'entreprise. L'actualité récente a par ailleurs remis sur le devant de la scène deux dossiers majeurs qui, s'ils allaient à leur terme, bouleverseraient un service public auquel l'opinion publique reste profondément attachée : la libéralisation du secteur postal et le projet Alliance.

7- Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Demande de soutien d'ATTAC Argentine

Par ATTAC Argentine

Le Font National contre la Pauvreté, composé de nombreuses organisations sociales dans le pays et soutenu par la participation active d'ATTAC Argentine, a mis en marche un mouvement pour une Consultation Populaire pour une Assurance d'emploi et de formation qui se tiendra les 13, 14 et 15 décembre prochain. Nous sollicitons

ainsi de nos lecteurs l'appui solidaire de cette initiative par l'envoi à : argentina@attac.org du texte inclus à la fin du message. Nous vous remercions pour votre collaboration qui est d'une importance particulière à nos yeux.

Fondements de l'initiative

Les 35 mois de récession ininterrompue, qui ont poussé le cadre social du pays dans une situation d'effondrement et dont l'endettement externe a mis l'économie nationale à la limite de



attac

la cessation de paiement, ont mis en évidence l'échec du modèle néo-libéral concernant l'organisation de notre société. Les conséquences de cette situation de crise sont claires : 14 millions de pauvres, 7 millions de personnes faisant face à des problèmes d'emploi, la désindustrialisation et la faillite de dizaines de milliers de petites et moyennes entreprises, urbaines et rurales, et la paralysie expresse du marché interne de la demande massive. Face à cette situation de croissante concentration de la richesse, une redistribution progressive du revenu devient prioritaire. Dans ce sens, le Mouvement pour la Consultation Populaire propose une assurance d'emploi et de formation de 380 pesos par chefs et cheffes de famille au chômage et l'établissement d'une allocation universelle de 60 pesos par enfant, qui garantiront qu'aucun foyer ne vivra en condition de pauvreté. Ces derniers temps, la détérioration rapide du gouvernement actuel et le vide politique flagrant devant l'incapacité des institutions publiques à assumer et résoudre la situation actuelle, ont été manifestes. Cela n'a eu pour conséquence que d'aggraver les effets de la crise sociale et économique continue. L'Argentine est face à un dilemme : la démocratie ou l'ajustement. Dans ce contexte, le Mouvement pour la Consultation Populaire soutient que la condition d'un processus réalisable de redistribution plus juste des revenus et de la richesse est une permanente démocratisation de la société. Dans ce but, et afin de mettre des limites aux pratiques des secteurs dominants qui ont entraîné le processus de détérioration et de dégradation sociale dont nous sommes tous témoins, nous pensons qu'il est indispensable de garantir la manifestation autonome, expresse et organisée de la propre communauté. Tel est le chemin que propose de prendre la Consultation Populaire. La Consultation Populaire est une stratégie pour laquelle nous avons opté pour que les Argentins puissent résoudre la crise d'une manière différente de celle que le pouvoir veut nous imposer comme unique alternative. Nous proposons un exercice massif de la démocratie directe garantie, la manifestation autonome et organisée de la communauté en personne à travers la réalisation d'une consultation populaire à l'échelle nationale. C'est seulement en approfondissant le processus de démocratisation que nous pourrions mettre des limites aux pratiques des secteurs dominants.

En ce sens, la Consultation Populaire : - Récupère un instrument institutionnel qui a été utilisé avec succès dans les autres pays- le peuple uruguayen a freiné par la voie du

plébiscite le processus de privatisation-. En Argentine, si ce moyen existe comme recours constitutionnel, il n'a pas encore été réglementé. - Prétend que voter est le résultat d'une action collective et organisée dans tous les pays ; la démocratie directe et la distribution du revenu définissent la raison et le pourquoi de la votation. - Propose un virage important dans les activités politiques : la Consultation Populaire inaugure la possibilité de construire un cadre capable de mobiliser et d'organiser la présence des citoyens en tant qu'action cruciale pour notre pays. - Modifie les convocations traditionnelles et dominantes pour élire des " nouveaux représentants ", pour nous inviter à consacrer nos représentants dans des fonctions d'affirmation expresse et organique d'un sens réel de la politique et de la démocratie.

En somme, la proposition du Mouvement pour la Consultation Populaire pousse la participation citoyenne à combler les scénarios vides de toute perspective que prétendent monter les secteurs dominants.

Mesdames et Messieurs de la Junta Promotora Nacional del Frente Contra la Pobreza Buenos Aires ARGENTINE En tant que membre du réseau international d'ATTAC, j'adhère aux objectifs qui sont à l'origine de la proposition du Front National contre la Pauvreté et j'appuie la consultation programmée pour que cette dernière poursuive le sauvetage des valeurs inaliénables qui sont régulièrement violées dans ce monde, telles que la démocratie, la dignité, la participation populaire, les droits de la personne et l'aspiration à des conditions acceptables de vie, et que le modèle de la mondialisation est en train de refuser à des secteurs de la population argentine chaque fois plus amples.

Signature : (...) Organisation à laquelle je participe : (...) Ville : (...) Pays : (...) A renvoyer à argentina@attac.org

Réflexions sur l'impact social des multinationales américaines

Par Noam Chomsky

Avec à peine une pointe d'ironie, le principal quotidien d'affaires de langue anglaise (The Financial Times) a décrit la rencontre de Davos comme "la réunion des maîtres de l'univers." Il est logique qu'une telle concentration du pouvoir privé s'attache autant que possible à concrétiser ses espoirs, en instrumentant les Etats qu'elle contrôle largement. Historiquement cela n'a rien de nouveau, pas plus que les luttes qui s'y



attac

opposent et tentent d'inverser le processus. Si les modalités se renouvellent, les principes de base, ancrés dans les structures internationales, demeurent inchangés.

Pour le gouvernement américain et les intérêts économiques et financiers qu'il représente très largement, l'Accord Inter-Américain de Libre-Echange (Free Trade Agreement of the Americas, FTAA) marquerait une étape de plus vers la réduction du secteur public – espace des choix démocratiques – et le transfert de décisions concernant des aspects majeurs de la vie, au profit de ces puissances privées qui entretiennent des liens aussi bien entre elles qu'avec des Etats puissants, tout en n'assumant pratiquement aucune responsabilité face à la société. Cet accord n'a rien à voir avec un objectif de croissance: il est indéniable que la période dite à tort de "mondialisation" a connu une croissance inférieure à celle de la période précédente, du moins chez tous ceux qui se sont pliés à la règle. Il n'a rien non plus à voir avec le "libre-échange", pour des raisons qui ont été souvent débattues. On se fera une meilleure idée de ce qui est envisagé, si l'on examine l'extension programmée de la privatisation des "services" (nous entendons par là pratiquement tout ce qui relève du domaine public). Un tel projet est la réplique exacte des programmes de démantèlement des retraites, de l'école publique, et de ce qui reste de la santé publique etc., aux Etats-Unis. Subsidiatement, il permet d'étendre la doctrine des "prélèvements régulateurs", élaborés pour saper les programmes gouvernementaux susceptibles d'entraver d'éventuels profits (ce qui, dans le nouveau jargon technique, est assimilé à une "expropriation"); dans la mesure où les gouvernements sont responsables devant l'opinion, cela signifie la disparition des programmes sociaux.

La "communauté américaine du renseignement", conjointement avec les milieux d'affaires et les milieux universitaires, a récemment rendu publics les éventuels scénarios pour les 15 ans à venir. Le plus "optimiste" voulait que la mondialisation continue sur sa lancée: cela n'amènerait qu'à une plus grande instabilité financière (qui saperait ainsi la croissance) et à une inégalité croissante (soit à une moindre "globalisation", stricto sensu). Pour l'Amérique latine, massivement affectée par l'Accord Inter-Américain de Libre-Echange, les experts prédisent que le Mexique, le Brésil et le Venezuela s'en tireront bien – du moins les couches privilégiées de ces pays – en partie parce que les Etats-Unis entendent s'appuyer

davantage sur les ressources des deux Amériques. Les autres pays resteront pour la plupart à la traîne, la région andine en particulier risquant d'être sinistrée.

Tirant le bilan des deux dernières décennies devant l'Association Economique Américaine, Jose Antonio Ocampo, Secrétaire exécutif de la Commission Economique pour l'Amérique Latine et la Caraïbe (ECLAC), a observé que la promesse des "réformes" de l'ère de la soi-disant "mondialisation" n'a pas été tenue. C'est dans les régions qui les ont appliquées le plus fidèlement, en particulier l'Amérique Latine, qu'elles se sont révélées un "mirage". Sans doute des régions se sont-elles développées plus rapidement que d'autres: elles suivaient en cela un modèle historique, contredisant ainsi le dogme de la "libéralisation économique extensive". A cet égard, rien ne laisse penser que l'avenir différera du passé. Ocampo a beaucoup insisté sur un point: la démocratie décline quand le pouvoir de décision des citoyens sur les questions économiques et sociales diminue; ils doivent jouer leur rôle dans le cadre de "l'autonomie nationale"; il n'est aujourd'hui d'autre alternative. L'Accord Inter-Américain de Libre-Echange réduira à terme le pouvoir de la société civile, avec les conséquences qui s'imposent.

Noam Chomsky.

Présentation du colloque international de Grenoble les 11 et 12 janvier. Il associera différents spécialistes, intellectuels, militants (européens et américains) dont Pierre Bourdieu (Collège de France), José Bové (Confédération Paysanne), Ronald Creagh (Université de Montpellier), Christian de Montlibert (Université de Strasbourg), Serge Halimi (Le Monde Diplomatique), Daniel Schiller University of Illinois), Bertell Ollman (New York University), Edward Herman (University of Pennsylvanie); Richard Du Boff (Bryn Mawr College), Michael Albert (Z Magazine, Boston), Michael Parenti (Berkeley),... parmi beaucoup d'autres. Ces rencontres s'articuleront autour de 21 ateliers (en 7 périodes) et de quatre conférences plénières, cadrant les différents aspects de la problématique de la mondialisation et de l'impact des sociétés multinationales américaines. Plus d'informations : Francis Mc Collum Feeley : francis.feeley@u-grenoble3.fr

La nouvelle économie prend un bouillon

Par Dean Baker



attac

Alors que la plupart d'entre nous sait depuis un moment que l'économie connaît un ralentissement, la publication de nouvelles données sur la croissance économique officialise la chose : l'économie est en récession. Alors que des centaines de milliers d'emplois sont supprimés et que les taux de chômage ne cessent de grimper, les travailleurs se sentent privilégiés quand ils ont un emploi. L'heureuse montée des salaires de la fin des années 90 touche à sa fin. De plus, des millions de travailleurs ont vu leur épargne-retraite fondre avec le plongeon de la Bourse entamé en mars dernier.

Cela ne devait pas se passer comme ça. Vous vous souvenez de l'âge d'or de la « nouvelle économie » ? On nous disait alors que la nouvelle économie, basée sur l'information, ne connaît pas de récession comme la vieille économie industrielle. L'Internet et d'autres innovations étaient censés garantir des réponses rapides à des circonstances changeantes et empêcher les cycles inventaires et autres schémas déplaisants de l'économie industrielle. Il s'avère que ce n'était pas tout à fait vrai. En fait, il s'avère que beaucoup de choses qu'on nous a dites sur la nouvelle économie, n'étaient pas tout à fait vraies.

La nouvelle économie était censée apporter une vague générale de prospérité pour la population dans son ensemble. Il est difficile de retrouver cela dans les faits. L'économie n'a jamais été aussi mauvaise depuis l'après-guerre, mis à part au cours des années 80. Même le boom de la fin des années 90, le produit intérieur brut - d'après le département du commerce sur la production économique utile- n'a crû qu'un peu plus vite que pendant les années 70, dominées par l'inflation.

Les choses sont encore pires du point de vue d'un travailleur moyen. Durant toute la décennie, les salaires n'ont augmenté que de 0.5 % annuels, les gains des dernières années ne font que compenser les pertes du début de la décennie. En comparaison, durant les années 50 et 60, les salaires augmentaient en moyenne de 2% annuels. En d'autres termes, en 2 années normales des années 50 et 60, les travailleurs atteignaient les mêmes augmentations qu'en 11 années, de 1990 à 2001.

Les travailleurs n'y ont pas seulement perdu du côté des salaires. De plus en plus, les travailleurs tablent sur des plans de contribution de pensions de type 401 (k). Si vous aviez 100

000 dollars placés en bourse dans un de ces plans le 15 mars 2000, il vous reste environ 70 000 dollars aujourd'hui. Une telle perte peut reculer de quelques années la date de votre retraite.

Bien que ceci soit déjà très mauvais, le pire reste à venir. Les E-U ont un dollar énormément surévalué, ce qui nous mène à emprunter à l'étranger au rythme de 440 milliards par an. Il est bien évident que cela ne peut durer. Le cours du dollar finira par chuter, et alors, une plus grande pression se fera sur les prix et touchera même les modestes économies que les travailleurs ont réussi à mettre de côté ces 10 dernières années.

Sans aucun doute, cette crise économique va être une très mauvaise nouvelle pour la plupart des gens. Mais cela aurait pu être évité. Vous vous souvenez des gens qui vous disaient à quel point tout allait bien ? Ils ne disaient pas la vérité et ils auraient dû le savoir.

A son apogée en 2000, la Bourse vendait pour plus de 30 fois les bénéfices des sociétés. Cela a été globalement évalué à 15 fois. Cela aurait eu un sens si on avait estimé que les profits devaient augmenter, mais c'était en fait l'inverse. Le Bureau du Budget du Congrès, qui produit toutes les prévisions pour les débats sur le budget, annonçait que les bénéfices des sociétés allaient en fait chuter au cours de la prochaine décennie.

Avec un marché boursier à plus du double de son niveau normal, à un moment où on s'attendait à ce que les bénéfices diminuent, il ne fallait pas être un génie pour comprendre qu'on avait une sérieuse bulle boursière. Il était également évident que les emprunts massifs à l'étranger ne pouvaient continuer. Mais au lieu de tenir compte des avertissements, nos dirigeants politiques ont cherché à suivre cette bulle le plus loin possible. L'apogée a été les 10 000 milliards de dollars de cette bulle illusoire, qui ont poussé la prospérité de la fin des années 90. Cela représente plus de 70 000 dollars par famille dans ce pays.

Le creux de la vague, c'est la récession que nous connaissons en ce moment. Et ne vous laissez pas avoir par les beaux parleurs, ce sera long et pénible. Ce ne sera peut-être qu'une piètre consolation, mais nous devrions nous assurer que les politiciens qui nous ont entraînés dans le gâchis de la nouvelle économie ressentent notre peine.



attac

Dean Baker est co-directeur du Center for Economic and Policy Research. Publié en collaboration avec CEPR www.cepr.net
Première publication ATTAC Newsletter newsletter@attac.org

Traduction : Anne-Pierre Hocquet, traductrice bénévole coeditrad@attac.org

SIDA : l'Autre guerre. 10 000 morts par jour

Par ACTUP Paris

1er décembre. Manifestation, 15 heures, Place de la République. Après le 11 septembre, il aura fallu peu de temps aux Etats-Unis et à leurs alliés pour se mettre sur le pied de guerre. Une coalition mondiale, des budgets sans limite, une médiatisation quotidienne, la mise au pas de l'industrie pharmaceutique : les pays riches ont déployé en deux mois l'arsenal qu'ils refusent depuis vingt ans à une autre guerre, la lutte contre le sida. Le dixième des moyens engagés en Afghanistan aurait pourtant suffi à vaincre l'épidémie. Une vraie solidarité internationale, une prévention sans fausse pudeur, des conditions de vie décentes, l'accès aux traitements pour tous : le 1er décembre, personne ne pourra prétendre que nous exigeons l'impossible. Nous proposons à tous ceux qui travaillent avec nous de soutenir cette manifestation : - en signant ce texte d'appel ; - en participant à la manifestation. Contact : actpress@actupp.org Plus d'informations www.actupp.org

60 pays ont demandé que rien au sein des accords sur la propriété intellectuelle n'entrave l'accès aux médicaments ou à la santé. L'OMC doit garantir ce droit légitime des pays pauvres et des malades.

Actuellement plus de 36 millions de personnes dans le monde sont atteintes du sida. Malgré la mobilisation internationale, 90% des malades du sida de la planète n'ont toujours pas accès aux traitements essentiels à leur survie. Chaque jour 10,000 personnes qui pourraient être traitées meurent.

Dans ce contexte, le prix des médicaments joue un rôle déterminant. Et la production de médicaments génériques ainsi que la diversification des sources de production sont indispensables pour que l'ensemble de la palette thérapeutique anti-VIH/sida soit enfin abordable, durablement, pour les malades des pays pauvres.

Seule une concurrence entre de nombreux fabricants est en mesure d'entraîner une baisse conséquente du prix des produits pharmaceutiques. Sans cette concurrence, la mise en place d'un système de prix différenciés entre Nord et Sud restera conditionnée aux bonnes volontés des industriels occidentaux, et s'avèrera impuissante à permettre l'accès à la santé et aux médicaments.

Les accords internationaux sur la propriété intellectuelle autorisent les pays à produire ou à importer des copies de médicaments.

Une partie des traitements anti-VIH sont fabriqués dans certains pays, comme l'Inde ou le Brésil, et vendus à bas prix - ce qui a notamment pour effet d'obliger les multinationales pharmaceutiques à aligner leurs tarifs.

La réduction drastique du prix d'une partie des molécules indispensables aux malades du sida dans les pays pauvres est due à l'apparition de médicaments génériques vendus à très bas prix, ce qui a entraîné une baisse sans précédent des prix proposés par les multinationales sur ces médicaments. En octobre 2000, un producteur indien de génériques proposait des trithérapies pour 800 dollars US par an (soit une économie de plus de 90% par rapport aux prix annoncés par les multinationales). En février 2001 il ramenait son prix à 350 dollars US. En octobre 2001, un autre producteur de génériques descendait à 295 dollars US. La nécessité d'une concurrence entre producteurs pour permettre l'accessibilité des médicaments est ici flagrante.

Les producteurs de génériques ont ainsi prouvé deux choses :

- que les marges de baisse du prix des médicaments sont bien supérieures à ce que prétend l'industrie occidentale (nous n'avons toujours aucune idée de ce qu'est le prix coûtant d'un médicament),
- que l'arrivée des génériques change complètement la donne dans la mesure où l'accès à des médicaments abordables ne dépend plus du bon vouloir philanthropique des multinationales, mais des règles économiques de la concurrence.

Certains pays ont actuellement la capacité de produire des médicaments de bonne qualité qu'ils peuvent vendre à très bas prix (Inde, Brésil, Thaïlande).



attac

Pour autant, l'intégralité de la palette thérapeutique contre le sida n'est pas disponible à des prix abordables dans les pays en développement. Ce alors que le sida est une maladie qui nécessite de disposer du plus grand nombre de molécules existantes afin de pouvoir prescrire les combinaisons thérapeutiques les plus efficaces et les plus adaptées aux patients. Or, il n'existe toujours pas de production génériques des traitements les plus récents (amprenavir, lopinavir, tenofovir, par exemple).

La plupart des pays en développement, soumis à pression, hésitent encore à autoriser la production ou l'importation des copies de médicaments, craignant les représailles des pays occidentaux. Les productions locales ne concernent donc que très peu de pays et il n'existe toujours aucune copie des traitements les plus récents qui restent par conséquent inabordable.

En outre, à partir de 2006 l'ensemble des pays membres de l'OMC devront appliquer les réglementations de l'OMC. Si l'interprétation des Accords sur la propriété intellectuelle n'est pas claire et que le droit des pays en développement à produire, importer ou exporter des médicaments génériques n'est pas reconnu par tous, les pays pauvres les plus touchés par le sida seront d'office exclus de l'accès aux nouveaux traitements et d'une façon générale aux futures innovations de santé. C'est pourquoi aujourd'hui à Doha, une soixantaine de pays demandent que l'OMC donne officiellement des garanties aux pays qui souhaitent recourir à des copies de médicaments.

Depuis le 19 septembre, 60 pays ont demandés que " plus rien au sein des accords internationaux n'entrave l'accès à la santé et aux médicaments " ; ceci en particulier afin qu'ils puissent produire ou échanger des produits génériques sans avoir à craindre pressions ou chantages de la part des pays du Nord.

Les Etats-unis, l'Australie, le Japon, la Suisse et le Canada s'opposent à cette demande et tentent de l'étouffer. Ils continuent d'imposer aux pays en développement des règles plus contraignantes encore que les accords internationaux.

Contrairement aux discours récents de certains responsables politiques, dans les faits et par leurs pressions, les pays riches refusent aux plus pauvres le droit de recourir aux dispositions des Accords de l'OMC dont eux-mêmes usent

couramment dans d'autres domaines que la santé (les licences obligatoires sur les émissions de télévision ou les composants électroniques, dans le cas des États-Unis).

L'exemple des États-Unis et du Canada envisageant de copier la ciprofloxacine, médicament contre l'anthrax sous brevet de Bayer, au nom de l'urgence nationale et en raison de prix excessifs est le plus récent et le plus significatif.

Le 28 octobre, l'OMC a mis en circulation la dernière version, avant le début de la conférence Ministérielle, de sa proposition pour une déclaration sur la propriété intellectuelle à Doha.

Dans ce texte, Une fois de plus l'Organisation mondiale du Commerce se contente d'une paraphrase délibérément floue des accords TRIPS et évite de prendre une position claire et précise sur ce qu'ils autorisent. Ainsi la possibilité pour les pays intermédiaires de produire et d'exporter des médicaments afin que les pays dits les moins avancés, et qui ne disposent pas des capacités de production nécessaires, puissent en bénéficier, est occultée dans cette proposition.

Ouverture unique proposée par ce texte, l'article 4, qui comporte deux options. La première reprendrait la demande des pays en développement selon laquelle rien dans les accords TRIPS ne doit entraver l'accès à la santé et aux médicaments. La seconde n'est ni plus ni moins qu'une reprise de la position américaine et ne présente aucun intérêt pour les pays en développement.

Si, comme il est probable, l'option des pays pauvres est écartée, la totalité des demandes déposées par la coalition de 60 pays le 19 septembre à Genève, aura été ignorée par l'OMC au bénéfice de la position Américaine. Et l'OMC fera une fois de plus la démonstration de son mépris des besoins des populations.

À maintes reprises, l'OMC a soutenu officiellement ou officieusement la position criminelle des pays du Nord. A ce stade de la pandémie de sida, l'organisation mondiale du Commerce doit absolument se prononcer en faveur de l'accès aux médicaments génériques pour les malades des pays pauvres.

Si Mike Moore (directeur de l'OMC) et Robert Zoellick (Secrétaire américain au Commerce) se sont systématiquement opposés aux efforts des pays pauvres pour garantir le droit fondamental



attac

a la santé, Pascal Lamy (commissaire européen au Commerce), qui jusqu'ici a choisi l'ambiguïté, est aujourd'hui en position de mettre un terme à la logique criminelle de l'OMC.

Le 1er novembre 2001, la Commission Paritaire Européenne mandatait Pascal Lamy pour " soutenir clairement et sans ambiguïté la position des pays en développement sur l'interprétation de l'accord ADPIC. La Commission Paritaire " souhaite intégrer dans la déclaration ministérielle qui sera adoptée par l'OMC à Doha, la reconnaissance explicite de l'autorisation de recours aux clauses de sauvegarde, contenue dans l'accord ADPIC. Elle " confirme notamment que rien, dans cet accord, ne saurait empêcher les membres de l'OMC de prendre des mesures pour protéger la santé publique. Les pays ayant recours aux clauses de sauvegarde ne pourront donc être poursuivis devant l'OMC. " (voir le site du Parlement Européen)

Le commissaire Lamy portera une part majeure de responsabilité dans les décisions qui seront prises lors de la conférence ministérielle au Qatar.

10 000 personnes meurent chaque jour du sida. Le Commissaire Européen au Commerce doit refuser le jeu des États-Unis à l'OMC.

Il est impératif qu'à Doha l'OMC établisse sans ambiguïté que, suivant les dispositions prévues au sein des accords internationaux sur la propriété intellectuelle, les pays ont la possibilité de produire, d'importer ou d'exporter des médicaments.

Les accords de l'OMC prévoient une certaine flexibilité de la protection des brevets qui est censée permettre de faire face aux urgences sanitaires et aux besoins de médicaments bon marché.

Ainsi, l'Article 31 de l'Accord ADPIC prévoit que les Etats puissent décréter une licence obligatoire sur un brevet et ainsi fabriquer ou importer des génériques d'un médicament sous brevet.

L'Article 30 prévoit qu'un pays puisse fabriquer des génériques d'un médicament sous brevet pour les exporter vers un pays où ce médicament n'est pas sous monopole, tant que le générique n'est pas commercialisé dans le pays d'exportation mais uniquement dans le pays d'importation, où ce médicament n'est pas sous monopole - ce qui ne cause pas de tort

particulier au détenteur du brevet dans le pays d'exportation.

L'Article 39.3 prévoit qu'il soit possible aux pays riches de transmettre les données techniques concernant la fabrication d'un médicament nouveau à des pays pauvres dans lesquels l'absence de brevet sur ledit médicament permet cette transmission, dans la mesure où elle ne représente pas une concurrence déloyale, ou dans des pays pauvres dans lesquels le laboratoire ne cherche pas à obtenir l'autorisation de commercialiser ledit médicament. Ceci est essentiel afin que, d'une part, chaque gouvernement puisse s'assurer de la qualité des médicaments vendus sur son territoire, d'autre part pour que, en cas de non-monopole de brevet, les fabricants de génériques puissent fabriquer des copies des médicaments originaux qui soient absolument parfaites en qualité.

L'Article 66 prévoit que les pays les moins avancés auront droit à une extension automatique jusqu'en 2016 de la période de transition pendant laquelle ils ne sont pas encore obligés de protéger la propriété intellectuelle à travers l'application de l'ADPIC. Mais l'OMC refuse aux pays dits "intermédiaires" tels que l'Inde, où les statistiques officielles dénombrent près de 5 millions de séropositifs et où le PNB/hab est inférieur à la barre des 500 dollars, le droit à cette extension. Il est par conséquent nécessaire que la réunion Ministérielle de l'OMC à Doha fasse valoir cette extension pour tous les pays en développement, y compris les pays dits "intermédiaires". A Doha, les Ministres du Commerce du monde entier vont préciser les règles du commerce international pour les années à venir. En matière d'accès aux traitements et à la santé, l'enjeu est considérable. Des médicaments abordables et de qualité doivent être produits et distribués par les pays en développement sans qu'aucune mesure de rétorsion ne les inquiète. L'OMC ne peut constituer une entrave au droit à la santé.

Déclaration finale de l'OMC sur l'accord TRIPS et la Santé : Malades du sida 1, Industrie Pharmaceutique 0

Il était temps que la vapeur s'inverse : les enjeux de santé, et donc les intérêts des malades viennent de prendre le pas sur les intérêts commerciaux des multinationales.

Désormais, le dogme du monopole des compagnies privées sur les produits vitaux que sont les médicaments ne fait plus force de loi.



attac

Les gouvernements sont à présent libres de produire et d'importer des versions génériques des médicaments sous brevets dont ils ont besoin. En déclarant que "chaque membre [de l'OMC] a le droit d'accorder des licences obligatoires et la liberté de déterminer les motifs pour lesquels de telles licences peuvent être accordées", les 142 Etats membres ont établis sans ambiguïté la primauté de la santé sur le profit, indépendamment même de situations d'urgence nationale.

A Doha, les pays en développement ont prouvé leur détermination. Menée par les pays africains, une coalition de plus de 80 pays en développement a contraint les pays riches à des concessions clefs, en dépit des pressions ou des manipulations exercées par les Etats-unis, la commission Européenne, le Japon et la Suisse pour diviser leur groupe.

Désormais, les pays qui appliqueraient des pressions ouvertes ou des sanctions bilatérales contre des pays pauvres cherchant à améliorer l'accès aux médicaments s'exposent à la condamnation des Membres de l'OMC.

Cependant, la victoire n'est pas totale : toutes les dispositions prévues par les accords TRIPS n'ont pas été clarifiées à Doha. L'indispensable reconnaissance pour les pays producteurs de médicaments sous licence obligatoire de la possibilité d'exporter vers les pays les plus pauvres qui ne disposent pas de capacité de production a été refusé par les pays développés.

La majorité des malades du sida, et la majorité des malades en général, vivent dans des pays qui ne sont pas en mesure de produire eux-mêmes les médicaments dont ils ont besoin. L'exportation à partir des pays émergents est donc une nécessité. Or, si la Déclaration des Ministres du Commerce reconnaît l'existence du problème, les pays riches ont cependant entravé une prise de position indispensable. De fait, la déclaration de Doha ne lève pas cette barrière.

Contre la pression des pays riches et des compagnies pharmaceutiques le combat doit continuer afin de terminer le travail inachevé lors de cette conférence – des millions de vies sont en jeu.

Act Up-Paris exige que l'OMC clarifie lors de la prochaine réunion du Conseil de TRIPS le fait que rien dans l'Accord sur la propriété intellectuelle ne doit entraver l'exportation de médicaments abordables.

1er décembre. Manifestation, 15 heures, Place de la République. Après le 11 septembre, il aura fallu peu de temps aux Etats-Unis et à leurs alliés pour se mettre sur le pied de guerre. Une coalition mondiale, des budgets sans limite, une médiatisation quotidienne, la mise au pas de l'industrie pharmaceutique : les pays riches ont déployé en deux mois l'arsenal qu'ils refusent depuis vingt ans à une autre guerre, la lutte contre le sida. Le dixième des moyens engagés en Afghanistan aurait pourtant suffi à vaincre l'épidémie. Une vraie solidarité internationale, une prévention sans fausse pudeur, des conditions de vie décentes, l'accès aux traitements pour tous : le 1er décembre, personne ne pourra prétendre que nous exigeons l'impossible. Nous proposons à tous ceux qui travaillent avec nous de soutenir cette manifestation : - en signant ce texte d'appel ; - en participant à la manifestation. Contact : actpress@actupp.org Plus d'informations www.actupp.org

L'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS)

Par Emmanuel Reich

Quand ?

Signé en 1994 à l'issue de l'Uruguay round, l'AGCS est un des accords fondateurs de l'OMC, en vigueur depuis le 1er janvier 1995 date d'entrée en fonction de l'Organisation commerciale. Il s'applique progressivement à de nouveaux secteurs de services au fur et à mesure des négociations menées sous son égide et des « engagements » des Etats membres de l'OMC à libéraliser de nouveaux secteurs de services dans leur pays.

Quels sont les secteurs concernés ?

Toutes les activités de services sont potentiellement concernées. Si l'on regarde la définition donnée à l'article 1 (voir texte précédent), tous les services publics ou presque, à l'exception de la police, de la justice, peuvent entrer dans le champ de l'accord.

L'AGCS distingue quatre modes de délivrance de services :

1 - Fournitures transfrontalières : « en provenance du territoire d'un Membre et à destination du territoire de tout autre Membre » (exemple : offrir des contrats d'assurance aux



attac

ressortissants d'un autre pays ou vendre des logiciels éducatifs dans d'autre pays via internet)

2 - Consommation sur le sol étranger : « sur le territoire d'un Membre à l'intention d'un consommateur de services de tout autre Membre » (tourisme, formation d'étudiants venant de l'étranger)

3 - Présence commerciale à l'étranger : « par un fournisseur de services d'un Membre, grâce à une présence commerciale sur le territoire de tout autre Membre; (agence bancaire à l'étranger)

4 - Présence de personnes physiques : par un fournisseur de services d'un Membre, grâce à la présence de personnes physiques d'un Membre sur le territoire de tout autre Membre. (exercice de la médecine dans un autre pays que le sien, enseignement).

L'AGCS concerne 160 secteurs de Services classés en 11 sous-groupes. Ils comprennent quasiment toutes les activités humaines : la distribution, le commerce de gros et de détail, le bâtiment et les travaux publics, l'architecture, la décoration, l'entretien, le génie civil et l'ingénierie, les services financiers, bancaires et d'assurances, la R&D, les services immobiliers et le crédit-bail location, les services de communication, les postes, les télécoms, l'audiovisuel, les technologies de l'information, le tourisme et les voyages, les hôtels et les restaurants, les services de l'environnement dont la voirie, l'enlèvement des ordures, l'assainissement, la protection du paysage et l'aménagement urbain, les services récréatifs, culturels et sportifs, dont les spectacles, les bibliothèques, les archives et les musées, l'édition, l'imprimerie et la publicité, les transports par toutes les voies imaginables, y compris spatiales. Sans oublier l'éducation (les enseignements primaire, secondaire, supérieur et la formation permanente) et la santé humaine et animale.

Quelle finalité ?

Selon le préambule : « obtenir sans tarder une élévation progressive des niveaux de libéralisation du commerce des services par des séries de négociations multilatérales successives ». Dans le but, toujours d'après le préambule de l'accord « de promouvoir la croissance économique de tous les partenaires commerciaux et le développement des pays en développement ». En fait, il s'agit d'ouvrir de nouveaux marchés à la libéralisation dans des

secteurs où opèrent généralement des entreprises publiques ou des services publics administratifs dépendant des Etats, des collectivités locales, ou d'institutions sociales parapubliques. Autant de sources de profit qui ne doivent plus échapper au privé. L'AGCS a une finalité : ouvrir totalement le champ des services au marché. Ce qui revient à la marchandisation de toutes les activités humaines puisqu'avec les services, pour peu que la définition donnée soit suffisamment vague et large, comme c'est le cas avec l'AGCS, la totalité des activités peut être couverte.

Qu'est ce que l'effet cliquet ?

Si un Etat qui a ouvert un secteur à la concurrence veut revenir dessus, il lui faudra commencer par respecter un délai minimum de trois ans. Surtout, il devra offrir aux autres pays membres « affectés » ou s'estimant l'être, des « compensations ». C'est-à-dire des accès plus important à son marché dans d'autres secteurs de son économie qu'il proposera de libéraliser à cet effet. Mais cette compensation devra se faire sur la base du principe de la nation la plus favorisée, c'est à dire que tous les autres pays membres de l'OMC devront pouvoir en bénéficier dans les mêmes conditions. En somme, pour dédommager un ou deux pays parce qu'il reviendrait sur la libéralisation accordée dans un secteur donné, le transport ferroviaire par exemple, un Etat devra trouver un autre secteur dont la libéralisation offrirait des avantages comparables aux pays « affectés », en fait à leurs entreprises sachant que la libéralisation de ce nouveau secteur devra se faire au bénéfice de tous les pays membres de l'OMC. C'est-à-dire sans pouvoir offrir les nouveaux marchés libéralisés aux seules entreprises des pays « affectés ». Il sera donc quasiment impossible de trouver une compensation pour les membres affectés. L'accord est bien conçu. En droit, rien n'empêche de revenir en arrière. Les principes démocratiques sont saufs. En pratique, les conditions à réunir sont telles qu'il est impossible de le faire. La libéralisation doit être irréversible. C'est l'effet de cliquet : pas de retour en arrière, tout nouvel engagement devient de fait irrévocable.

Emmanuel REICH.

Extrait des Cahiers pour une autre Europe et une autre mondialisation n°1

La Poste en France. Libéralisation, privatisation et projet Alliance.



attac

Par Coordination inter-syndicale

A la croisée des chemins...

La Poste est aujourd'hui à la croisée des chemins. Malgré un dynamisme économique reconnu de tous, les orientations politiques européennes et nationales pèsent de tout leur poids sur l'avenir de l'entreprise. L'actualité récente a par ailleurs remis sur le devant de la scène deux dossiers majeurs qui, s'ils allaient à leur terme, bouleverseraient un service public auquel l'opinion publique reste profondément attachée : la libéralisation du secteur postal et le projet Alliance.

Autant dire que les choix qui seront faits auront donc un caractère éminemment politique.

La libéralisation à l'œuvre

Il est impensable d'évoquer les services financiers et le réseau postal sans rappeler que le monopole total sur la correspondance (la lettre) a permis d'assurer non seulement une couverture totale du territoire avec une péréquation tarifaire permettant les prix les plus bas, mais aussi de constituer et d'entretenir un réseau d'une densité nulle part égalée. Cette conception se retrouve dans le monde entier et c'est aussi ce monopole qui a permis un « autofinancement » du service public, sans avoir jamais recours à l'impôt mais grâce... au timbre ! Un chiffre éclairera cette donnée qui a traversé l'histoire : sur 95 milliards de chiffre d'affaire réalisés en 2000, 64 proviennent du courrier. Pour autant, cet autofinancement est constamment fragilisé par une compensation financière insuffisante, voire totalement absente, de missions confiées par les pouvoirs publics.

Ce monopole est aujourd'hui remis en cause dans le cadre de la libéralisation des marchés par un abaissement du poids de la lettre à partir duquel des opérateurs privés peuvent concurrencer La Poste. Fixé à 350 grammes par la directive postale de décembre 1997, celui-ci pourrait passer à 100 gr en 2003, puis 50 en 2006, avec une libéralisation totale des plus probables en 2009, si le Parlement européen se rangeait à la décision prise par le Conseil des Quinze qui s'est tenu le 15 octobre dernier.

Danger sur le réseau !

Cette perspective de libéralisation du courrier entraîne des bouleversements en chaîne pour au moins deux raisons. Les concurrents entrant sur le marché captent les segments les plus

rentables, comme le courrier intra-urbain, là où le coût unitaire est le plus faible. La conséquence en est une péréquation mise à mal, La Poste étant mise dans l'obligation de réadapter ses tarifs ou perdre des parts de marchés et ses clients. Et la nouvelle mouture de la directive parachève les dégâts : celle-ci prévoit un secteur réservé (un monopole) dans le seul but d'assurer les activités de collecte et de distribution du courrier et des colis sur tout le territoire. Le réseau postal se trouve ainsi mis dans l'obligation de trouver d'autres ressources, d'où les projets de rapprochement avec la future holding Alliance. Un bilan peut déjà être dressé, certains pays ayant déjà libéralisé plus vite le secteur que ne l'imposent les échéances européennes : suppressions d'emplois massives, des prix qui augmentent pour les usagers et les PME-PMI, des ristournes tarifaires colossales pour les grands émetteurs de courrier, de nombreuses fermetures de bureaux - le tiers en Suède ! - et une dégradation de la qualité de service en lien avec une gestion à flux tendu des effectifs. Dans ces conditions, le combat que nous mènerons contre le projet adopté par le Conseil des Quinze le 15 octobre sera d'autant plus ferme et résolu qu'il accélérerait le processus d'éclatement déjà engagé par les réorganisations internes de la Poste.

Des services financiers...

C'est peu de dire que les services financiers de la Poste ont un lien étroit avec l'Etat. La loi du 2 juillet 1990 créant l'établissement public au 1er janvier 1991 rappelle que celui-ci « gère le service des chèques postaux, et pour le compte de l'Etat, la Caisse nationale d'épargne ». C'est en effet à la demande de l'Etat qu'est créé en 1918 le service des chèques postaux dans une période où n'existe aucune banque capable de diffuser sur l'ensemble du territoire - et dans les coins les plus reculés - les moyens de paiement.

Conséquence logique, les avoirs des comptes seront centralisés au Trésor jusqu'en 1998. La Poste a obtenu dans le cadre du contrat de plan 1998-2001 de gérer ces avoirs et de les placer sur les marchés financiers à travers la filiale EfiPost, mettant fin ainsi au bras de fer perpétuel avec Bercy sur la rémunération de la gestion de ces comptes. Au passage, pouvoirs publics et direction générale auront fait l'impasse sur l'utilisation sociale qui aurait pu être faite de ces dizaines de milliards...

Le contexte historique qui voit naître la Caisse des Dépôts et Consignations (voir pages 8 et 9)



attac

aboutit aussi à créer la Caisse Nationale d'Épargne en 1881 dont la gestion est confiée à l'administration des PTT pour «le compte de l'Etat». Si les Caisses d'Épargne ont plutôt une «vocation communale», la CNE s'installe comme un collecteur d'épargne pour le compte de la CDC sur tout le territoire, afin de démultiplier les encours face à des besoins que ne peut satisfaire l'Etat. C'est ainsi que le réseau de 17 000 bureaux trouve sa justification. Au nom de la bancarisation de la société, on voudrait nous faire croire que le réseau postal et les activités financières de La Poste n'ont plus cette justification aujourd'hui. Il n'en est rien ! Nous considérons même que la situation sociale et économique que nous vivons n'a jamais autant rendu légitime l'existence d'un réseau d'une telle densité et le principe d'une épargne de tous les citoyens, au service de tous(tes).

... toujours d'actualité !

Le gouvernement a clairement dévoilé son option en affirmant que La Poste et la CNP avaient toute leur place dans le scénario de l'Alliance. Il est pourtant clair, et l'histoire le prouve amplement, qu'il n'est nul besoin d'un tel mécano pour que les services financiers puissent continuer et développer leurs activités.

Plus de cent ans de partenariat avec la Caisse des Dépôts, pour le Livret A, la prévoyance, mais aussi l'Épargne-logement qui permet à La Poste de consentir des prêts, démontre qu'il est tout à fait possible de continuer dans cette voie, y compris en intégrant une réflexion sur de nouvelles activités répondant aux besoins sociaux.

En écho à cette position gouvernementale, nous avons droit à un discours visant à faire en sorte que La Poste puisse diffuser tous les produits bancaires comme n'importe quelle autre banque. Cette théorie prétendant mettre sur un pied d'égalité la Poste avec ses «concurrents» et permettant ainsi d'équilibrer les comptes de l'entreprise et notamment du réseau. Là encore, c'est la confusion des genres et des idées ! Rappelons quand même qu'un partenariat, qui n'est pas si vieux, entre la Poste et le Crédit Foncier, a permis de distribuer pendant plusieurs mois des prêts à taux zéro. Et rappelons aussi les dégâts subis par les réseaux postaux en Europe lorsqu'il s'est agi de rentrer dans une logique bancaire intégrale.

La densité des réseaux postaux a une véritable justification dans le cadre d'une collecte

d'épargne populaire afin de d'être au plus près de toutes les populations.

Elle n'en a plus du tout s'il s'agit de développer une activité de marché, l'implantation territoriale et le nombre devenant inadaptés. Il n'y a pas de doute à avoir : la rentabilité pour l'actionnaire se substituera à l'utilité sociale.

Qui peut croire un seul instant que la création d'une banque postale se fera sans conséquence majeure pour l'entreprise, son réseau et son personnel ? Qui peut croire que le lobby bancaire, qui a si facilement obtenu le refus de l'Etat à toutes les tentatives de La Poste de se lancer dans l'assurance risque-dommages (pourtant prévue par la loi), n'aurait pas gain de cause en imposant une séparation totale et une filialisation des activités financières ? L'argument est connu : au nom du respect des règles de concurrence, il nous sera expliqué qu'il faut clairement identifier, parmi le personnel et les bureaux, qui fait de la banque et qui fait du courrier. Les banquiers et les concurrents de La Poste dans le courrier ou le colis seront, une fois de plus, d'accord ! D'autant que tout banquier qui se respecte lorgnera d'un œil gourmand cette future filiale. Dans un tel contexte, qui peut croire enfin que La Poste garderait un monopole sur le livret A qu'elle partage avec les Caisses d'Épargne ?

L'Alliance : ni dehors, ni dedans !

L'annonce du rapprochement CDC-Caisses d'Épargne a, de fait, posé la question du devenir de La Poste et de ses services financiers. Les récents articles de presse sur la création d'une banque postale montrent à l'évidence que l'on «phosphore» en haut lieu. Les promoteurs du projet Alliance ont déjà fourbi leurs arguments en expliquant que La Poste y avait toute sa place, sous entendant que si celle-ci restait en dehors elle s'en trouverait alors marginalisée.

Il ne peut être question de répondre à cette question mais de proposer une véritable alternative. Celle-ci passe par le maintien et l'élargissement des coopérations historiques avec la CDC, la CNP et les Caisses d'Épargne dans le cadre de missions publiques à caractère économique et social. Celle-ci passe aussi par un réseau postal doté de toutes les technologies de communication (minitel, fax, internet) permettant une interface entre les usagers et les autres services publics.



attac

Cette alternative impose aussi un changement de cap des pouvoirs publics sur deux aspects majeurs.

Le premier a trait à une juste rétribution de toutes les activités de service public confiées à l'entreprise (présence postale, aide à la presse, livret A...), soit environ 8 milliards par an. Elle impose aussi une rupture avec le dogme d'une «libéralisation graduelle et maîtrisée» dont on connaît par avance les résultats ! Le service public se défend à Paris, mais aussi à Bruxelles et à Strasbourg !

La Poste =

- * 100 milliards de francs de chiffre d'affaires (maison-mère) dont, 65 milliards dans l'activité courrier, 6 dans le secteur du colis et 25 dans les services financiers,
- * 17 000 bureaux de poste, plus de 10 millions de détenteurs de CCP, 27 millions de livret A
- * plus 1000 milliards de francs d'encours dont environ 300 sur le livret A,
- * 322 000 agents (228 000 fonctionnaires, 93 800 contractuels de droit privé)

Coordination inter-syndicale. INTERSYNDICALE DU SECTEUR SEMI-PUBLIC ÉCONOMIQUE ET

FINANCIER Caisses d'Épargne (CFDT, CGT, FO, SU) ; Caisse Nationale de Prévoyance (CFDT, CGT, FO); Caisse des Dépôts et Consignations (CFDT, CGT, FO); Crédit Foncier de France (CFDT, CFE/CGC, CGT, FO, CFTC, SUSNA); Banque de France (CFDT, CGT, FO, SIC, SNA); ANVAR (CGT); Centre Français du Commerce Extérieur (CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, Autonomes); CFME-ACTIM (CFDT) ; BDPME/CEPME-SOFARIS (CFDT, CGT, FO, UGICT-CGT, SNB/CGC); Agence Française de Développement (CFDT, CGT); COFACE (CFDT, CGT, FO); Institut d'Émission des Départements d'Outre-Mer et Institut d'Émission des Territoires d'Outre-Mer (CFDT, CGT). Et, en ce qui concerne leurs champs professionnels respectifs : LES FÉDÉRATIONS DE LA POSTE : FO Communication (Poste et Télécommunications), CFTC des Postes et Télécommunications, SUD-PTT LES FÉDÉRATIONS DES FINANCES : CGT Finances, FO Finances LES FÉDÉRATIONS DES BANQUES : CFDT Banques, CGT des secteurs financiers LA COMMISSION BANQUES-FINANCES DE L'UNION SYNDICALE G10 – SOLIDAIRES

Sur le projet Alliance, voir entre autre Courriel 277 « L'unité face à l'Alliance ».

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

Intéressé(e) par un rendez-vous il suffit de cliquer sur <http://attac.org/rdv> pour en obtenir les détails. Vous choisirez alors le pays dans lequel se tient la réunion.

Mardi 27: AUSTRIA: GRAZ / ESPANA : MADRID / FRANCE: PARIS 11 – PARIS 13 / ITALIA: AQUILA / NORGE: HAMAR - LARVIK

Mercredi 28 : AUSTRIA : WIEN – ST VALENTIN / ESPANA : MADRID / FRANCE: PARIS 11 – JUVISY SUR ORGE – PARIS 13 / SVERIGE : UPPSALA – SODERTOM - VARBERG

Jeudi 29 : BELGIQUE BELGIE : HUY / FRANCE: CHARLEVILLE MEZIERES – IEP BORDEAUX – TOULOUSE / NORGE : NESODDEN / SVERIGE : OREBRO